

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

Compte rendu de la réunion du comité syndical du 31 janvier 2018 à Vittel

L'an 2018, le 31 janvier à 17h30, les membres du comité syndical du PETROV, dûment convoqués par le Président du PETROV, Jean-Luc COUSOT, le 25 janvier 2018, se sont réunis en mairie de Vittel.

Nombre de Délégués en exercice : 17 - Présents : 15 - Votants : 15

Présents : Madame VIGNOLA Jacqueline et Messieurs BIGEON Jean-Marie, DUBOIS Claude, COUSOT Jean-Luc, HUEL Jean-Luc, LALLEMAND Michel, LECLERC Simon, MAILLARD Dominique, MARTIN François, NOVIANT Patrice, PERREIN Philippe, PERRY Franck, SAUVAGE Guy, THIRIAT Daniel, THOMAS Jean-Marie

Secrétaire de séance : MAILLARD Dominique

Assistaient à la séance : FLESCHE Megan, MALIK Paul et SCHICKEL Mathieu

Le Président constate que le quorum est atteint : 15 présents, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Installation d'un nouveau conseiller syndical ;
2. Composition du bureau ;
3. Compte de gestion 2017 ;
4. Compte administratif 2017 ;
5. Débat d'orientation budgétaire 2018 ;
6. Projets touristiques :
 - 6.1. Guide touristique « l'Ouest se dévoile » ;
 - 6.2. Recensement et numérisation des circuits de randonnées
7. Projets de développement de l'entrepreneuriat :
 - 7.1. Journée de la transmission d'entreprise ;
 - 7.2. Premier diagnostic des entreprises en cession ;
 - 7.3. Création et animation d'un réseau de veille pour identifier les entreprises à céder ;
8. Indemnité de conseil du trésorier ;
9. Précisions sur les indemnités de fonction du Président ;
10. Questions et informations diverses.

• Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (VOTE : unanimité) ;

I. Installation d'un nouveau conseiller syndical

Conformément à la délibération de la communauté de communes de Terre d'Eau en date du 12 décembre 2017, M.PERRY Franck est installé comme conseiller syndical titulaire en remplacement de M.GAULTIER Jean-Jacques qui devient suppléant.

A noter que suite à la démission de M.PIERROT Henri de ses mandats de conseiller communautaire et de maire de Vrécourt, ce dernier est remplacé par Mme PERUSSAULT Véronique en tant que conseillère syndicale suppléante.

Le comité syndical en prend acte.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

2. Composition du bureau

Suite à la démission de M.GAULTIER Jean-Jacques de son mandat de 1^{er} Vice-président du PETR, le Président indique qu'il convient d'élire un nouveau 1^{er} Vice-président.

Après avoir rappelé que conformément aux dispositions prévues par le CGCT, le 1^{er} Vice Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le comité syndical est invité à procéder à l'élection du 1^{er} Vice-président.

Deux scrutateurs, VIGNOLA Jacqueline et HUEL Jean-Luc, sont désignés par le comité syndical afin de vérifier le bon déroulement des votes.

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Chaque délégué à l'appel de son nom a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral	0
RESTE : pour le nombre des suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

A obtenu	M. Franck PERRY	15	voix	quinze
----------	-----------------	----	------	--------

M. Franck PERRY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice Président, et a été immédiatement installé.

3. Compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017.
- précise que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

4. Compte administratif 2017

Le comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur PERRY Franck, le Président Jean-Luc COUSOT ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Président, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une voix le Président étant sorti, adopte le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévus : 172 970 €

Réalisé : 113 079,17 €

Reste à réaliser : 0 €

Recettes :

Prévus : 107 168 €

Réalisé : 106 871,30 €

Reste à réaliser : 0 €

Investissement :

Dépenses :

Prévus : 38 312 €

Réalisé : 7 452,90 €

Reste à réaliser : 0 €

Recettes :

Prévus : 38 312 €

Réalisé : 8 218 €

Reste à réaliser : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice : - 5 442,77 €

Investissement : 765,10 €

Fonctionnement : - 6207,87 €

Résultat cumulé : + 91 618,08 €

Résultat cumulé Investissement : 765,10 €

Résultat cumulé Fonctionnement : 90 852,98 €

5. Débat d'orientation budgétaire 2018

Le Président rappelle qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit intervenir pendant la période de deux mois précédant l'adoption du budget.

Synthèse des objectifs pour l'année 2018 :

1. Mettre en œuvre le **projet de territoire** du PETR pour le compte et en partenariat avec les 3 communautés de communes membres ;
2. Mettre en œuvre la gestion et de l'animation du **programme LEADER** ;
3. Mettre en œuvre le **contrat de ruralité** ;
4. Mettre en place un **conseil de développement mutualisé** avec les communautés de communes qui ont l'obligation d'en créer un ;
5. Favoriser le **développement économique** du territoire ;
6. Favoriser le **développement touristique** du territoire ;
7. Réunir la **conférence des maires**, qui réunit les maires des communes situées dans le périmètre du PETR ;
8. Établir une **veille sur les appels à projets** et apporter une **assistance technique** aux communautés de communes et aux porteurs de projets sur l'ensemble du territoire ;
9. Traduire ces orientations dans le fonctionnement administratif et technique du PETR ;
10. **Maintenir la cotisation** à 1,5 euros par habitant.

Aucun autre orateur ne souhaitant s'exprimer, le Président déclare clos le Débat d'Orientation Budgétaire.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

6. Projets touristiques

Le Président présente au comité syndical la feuille de route des projets partenariaux entre les structures compétentes sur le tourisme sur l'Ouest des Vosges pour les 2 années à venir (2018 et 2019) adoptée le 11 décembre 2017 en groupe de travail (cf. annexe ci-jointe).

Parmi l'ensemble de ces projets, deux projets seraient portés par le PETR en 2018 :

6.1. Guide touristique « L'Ouest se dévoile »

Le Président présente au comité syndical le projet de refonte du guide touristique « L'Ouest se dévoile ». Ce projet permettra d'afficher une ligne éditoriale claire dans le guide en identifiant les sites touristiques incontournables du territoire. Des photographies haute résolution seront réalisées afin d'illustrer ce guide.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet «Refonte du guide L'Ouest se dévoile » et son plan de financement prévisionnel :

Poste de dépense	Montant HT (€)	Recettes	Montant (€)
Edition et impression du guide touristique	15 000	Autofinancement	2 000
Réalisation des photographies	5 000	FEADER (LEADER)	18 000
TOTAL	20 000	TOTAL	25 000

- autorise le Président à solliciter une subvention auprès du FEADER au titre du programme LEADER Ouest Vosgien 2014-2020 ;
- décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;
- s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6.2. Recensement et numérisation des circuits de randonnées

Le Président présente au comité syndical le projet de Recensement et numérisation des circuits de randonnées, à savoir la mise en commun des données existantes sur chaque territoire, la numérisation le cas échéant (pour le pédestre, déjà effectuée pour l'OT Ouest des Vosges et la SPL Destination Vittel-Contrexéville, à réaliser pour Mirecourt-Dompaire), et le regroupement au sein d'une base de données commune. Cette base pourra être utilisée :

- pour proposer aux touristes, sur une application mobile ou sur les sites Internet des offices de tourisme, de programmer leurs randonnées et de les suivre « pas-à-pas » grâce à leur smartphone,
- pour identifier les liaisons entre sentiers pertinentes entre territoires à effectuer.

Ce recensement sera effectué par un stagiaire.

Il faudra également prévoir un balisage commun des sentiers cyclables.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet «Recensement et numérisation des circuits de randonnées » et son plan de financement prévisionnel :

Poste de dépense	Montant HT (€)	Recettes	Montant (€)
Frais salariaux	5 000	Autofinancement	500
		FEADER (LEADER)	4500
TOTAL	5000	TOTAL	5000

- autorise le Président à solliciter une subvention auprès du FEADER au titre du programme LEADER Ouest Vosgien 2014-2020 ;
- décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

- s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. Projets sur le développement de l'entrepreneuriat

7.1. Journée de la transmission d'entreprise

Le Président présente au comité syndical la journée de la transmission d'entreprise.

L'organisation de cette journée s'inscrit dans le plan d'actions du PETR visant à améliorer le nombre de transmissions réussies sur l'Ouest des Vosges. Ce plan prévoit la réalisation d'une telle journée tous les ans, et ce manière tournante entre les 3 communautés de communes du territoire.

En 2018, cette journée prendrait place à Neufchâteau le 26 avril 2018. Elle s'adressera aux chefs d'entreprises en position de céder leur affaire dans un futur à moyen terme (3 à 5 ans). Chaque structure pouvant accompagner les chefs d'entreprises disposera d'un stand et des tables-rondes seront organisées, avec l'objectif de bénéficier d'un intervenant tête d'affiche pour rendre l'événement attractif.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet «Journée de la transmission 2018 » et son plan de financement prévisionnel :

Poste de dépense	Montant HT (€)	Recettes	Montant (€)
Communication	5 000	Autofinancement	1 700
Intervenants et participants	4 000	FEADER (LEADER)	8 100
Frais de bouche	500		
Affranchissement	300		
TOTAL	9 800	TOTAL	9 800

- autorise le Président à solliciter une subvention auprès du FEADER au titre du programme LEADER Ouest Vosgien 2014-2020 ;
- décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;
- s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7.2. Premier diagnostic des entreprises en cession

Le Président présente au comité syndical le plan d'action «transmission d'entreprises».

L'action II.2) de ce plan consiste à la prise en charge par le PETR d'un premier diagnostic de l'entreprise afin d'identifier les besoins des chefs d'entreprises de moins de 20 salariés et/ou chiffre d'affaire inférieur à 2 millions d'euros. Ce premier diagnostic permettra de conclure sur le potentiel de reprise d'une entreprise.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet «Premier diagnostic des entreprises en cession» et son plan de financement prévisionnel:

Poste de dépense	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Prestations intellectuelles	39 600	Autofinancement	3 960
		FEADER	35 640
TOTAL	39 600	TOTAL	39 600

- autorise le Président à solliciter une subvention auprès du FEADER au titre du programme LEADER Ouest Vosgien 2014-2020 ;
- décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;
- s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

7.3. Création et animation d'un réseau de veille pour identifier les entreprises à céder :

Le Président présente au comité syndical le plan d'action «transmission d'entreprises».

Une des actions de ce plan consiste à créer et animer un réseau de veille et de prescription pour identifier les entreprises à céder et les inscrire dans une dynamique territoriale.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet « création et animation d'un réseau de veille pour identifier les entreprises à céder » et son plan de financement prévisionnel:

Poste de dépense	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Prestations intellectuelles	18 800	Autofinancement	1 880
		FEADER	16 920
TOTAL	18 800	TOTAL	18 800

- autorise le Président à solliciter une subvention auprès du FEADER au titre du programme LEADER Ouest Vosgien 2014-2020 ;

- décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;

- s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs ;

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8. Concours du receveur du PETR et attribution d'une indemnité de conseil et d'assistance

Le Président informe le comité syndical de la demande présentée par le Receveur du PETR tendant à fixer le taux de son indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour le budget du PETR.

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité des membres présents et représentés, par 11 pour, 3 contre et 1 abstention, décide :

- de demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Yves MORE, Trésorier, depuis le 01/01/2017, qui recevra 12/12e de l'indemnité annuelle.

9. Précisions sur les indemnités de fonction du Président

Le Président rappelle aux membres du comité syndical la délibération du 15 février 2017 fixant le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents.

Il indique que cette délibération ne tient pas compte de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités et qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ce point.

Il précise que l'indice brut terminal de la fonction publique est encore susceptible d'évoluer très prochainement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

- décide de verser une indemnité à son Président, Monsieur Jean-Luc COUSOT, calculée comme suit : 20% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- décide de ne pas verser d'indemnité à ses 5 Vice-présidents ;
- précise que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations s'appliquant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- précise que les crédits sont ou seront inscrits au budget principal.

10. Questions et informations diverses.

Appel à projet FISAC opération collective en milieu rural :

Les candidatures communes des 3 communautés de communes à l'appel à projet 2016 FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) présentées par le PETR ont été retenues. Les subventions ont été notifiées aux 3 CC à la fin du mois de janvier.

Contrat de ruralité :

Madame la Sous-préfète a rencontré le président du PETR ce mercredi 31/01 au sujet de la mise en œuvre du contrat de ruralité sur l'ouest des Vosges pour l'année 2018.

Les membres du comité syndical souhaitent avoir une feuille de route précise sur les exigences de la Préfecture sur la mise en œuvre du contrat de ruralité (articulation avec les autres dotations DETR et FSIL, enveloppe financière prévisionnelle, nombre de dossiers maximum, délais, type de projets, état d'avancement des projets, etc.) afin de pouvoir soumettre de manière efficace les projets à inscrire dans le contrat.

Un bureau du PETR sera réuni prochainement pour discuter des projets à inscrire dans le contrat de ruralité 2018.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h30.